

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
Entre les soussignés,

L'ENTREPRISE	L'ORGANISME DE FORMATION
SIRET :	SIRET : N. Déclaration d'activité :

Est conclue la convention suivante, en application de la Partie 6 du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1^{er} : Objet de la convention

L'organisme de formation organise l'action de formation suivante :

- Intitulé du stage : _____
- Objectifs, programme et méthodes : _____ (cf. annexe pédagogique)
- Type d'action de formation (Article L. 6313-1) : _____
- Sanction de la formation : _____
- Date de Début : / / Date de Fin : / /
- Durée en Heures : _____ En Jours : _____
- Lieu du stage : _____
- Moyens de suivi : L'organisme de formation remettra à l'entreprise à l'issue de la formation les attestations de présences signées par les stagiaires (ou les feuilles d'émargement).
- Les présentes dispositions n'exonèrent pas les parties du respect des conditions particulières tenant à l'organisation de la formation et au règlement intérieur de l'organisme de formation.

Article 2 : Effectif formé

L'organisme de formation accueillera les personnes suivantes :

Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	H / F	Qualif. (1)	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	H / F	Qualif. (1)

(1) QUALIFICATION
 1 - Ouvrier non qualifié 2 - Ouvrier Qualifié / HQ 3 – Employé 4 - Agent de Maîtrise / Technicien 5- Ingénieur / Cadre 6- Dirigeant salarié

Article 3 : Dispositions financières

L'entreprise s'engage à verser, en contrepartie de l'action de formation réalisée, une somme de _____ € H.T. correspondant à _____ jours de formation réalisés au tarif de _____ € H.T. par jour.
 Cette somme est due, sous réserve de réalisation de la prestation de formation, quel que soit le nombre de stagiaires présents.
 Les frais animateurs s'élèvent à _____ € H.T. par jour.

Article 4 : Type, date d'effet et durée de la convention

La présente convention simplifiée prend effet à compter de sa signature et s'achèvera le _____.

Article 5 : Différents éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le tribunal de _____ sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à _____, le _____.
 Document à établir en 3 exemplaires (un pour l'organisme de formation, un pour l'entreprise et un pour l'OPCA).

Cachet et signature **obligatoires**
 de l'entreprise
 (Nom et Qualité du Signataire)

Cachet et signature **obligatoires**
 de l'organisme de formation
 (Nom et Qualité du Signataire)